



Contribution de Pôle emploi aux états
généraux de la démocratie territoriale

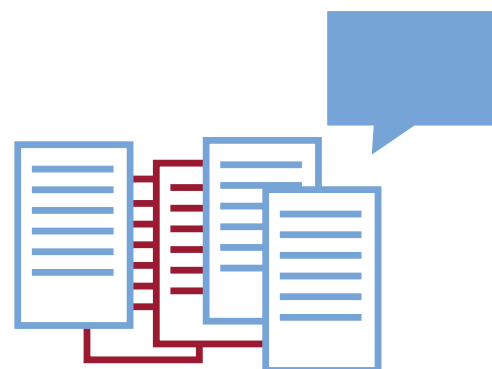
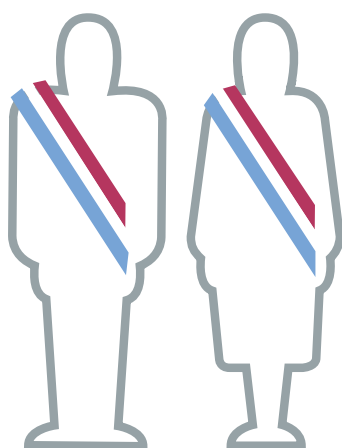
PÔLE EMPLOI, AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Trois ans après la création de Pôle emploi, je souhaite donner un nouveau souffle à l'Établissement en m'appuyant sur la convention tripartite 2012-2014 conclue entre l'État, l'Unédic et Pôle emploi.

Afin d'accélérer le retour à l'emploi durable des demandeurs d'emploi, cette nouvelle convention prévoit notamment une proximité plus forte avec les territoires.

Ainsi, Pôle emploi va rechercher une plus grande souplesse et une meilleure adaptabilité de son offre de services en fonction des réalités territoriales, qu'il s'agisse des caractéristiques du bassin d'emploi ou de la présence de partenaires avec lesquels des coopérations peuvent être nouées.

Pour répondre à cet objectif, j'ai lancé **le projet « Pôle emploi 2015 »** qui présentera notre feuille de route pour les 3 prochaines années.





Ce projet se construit dans le cadre d'une démarche participative avec l'ensemble des acteurs internes (agents, partenaires sociaux, ligne hiérarchique) et externes par exemple avec les partenaires sociaux membres de nos Instances Paritaires Régionales mobilisés sur les améliorations qui permettraient de renforcer l'ancrage territorial de Pôle emploi.

Jean Bassères, directeur général de Pôle emploi.

Créé par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi, Pôle emploi, a pour missions :

- l'inscription et la gestion de la liste des demandeurs d'emploi,
- l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil,
- le versement des allocations,
- la prospection du marché du travail et la collecte des offres d'emplois ; l'aide et le conseil aux entreprises dans leurs recrutements ; la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi, en participant notamment à la lutte contre les discriminations à l'embauche et à l'égalité professionnelle,
- le recueil et le traitement des données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

Ces missions sont encadrées par :

- la Convention d'Assurance Chômage de mai 2011,
- la convention tripartite signée entre l'Etat, l'Unédic et Pôle emploi.

QUELLE REPARTITION DES MISSIONS ET COMPÉTENCES ENTRE L'ÉCHELON NATIONAL ET LES TERRITOIRES ?

La première convention pluriannuelle entre l'Etat, l'Unedic et Pôle emploi, qui a fixé les objectifs de l'opérateur pour la période 2009-2011, a été conclue en avril 2009. Elle indiquait, dans son préambule, que « la création de Pôle emploi va bien au-delà d'une simple opération institutionnelle de fusion et doit s'accompagner d'un saut qualitatif significatif ».

Cette première convention prévoyait la mise en place d'équipes mixtes, l'amplitude horaire d'ouverture au public, un entretien unique d'inscription, l'attribution d'un conseiller personnel à chaque Demandeur d'emploi et l'adaptation de la fréquence des contacts en fonction de ses difficultés de retour à l'emploi; elle prévoyait aussi l'accompagnement des licenciés économiques au travers de la mise en œuvre de la CRP et du CTP et le suivi des titulaires du revenu de solidarité active (RSA) .

Dans la convention tripartite 2012-2014 signée en janvier 2012, l'un des axes fondamentaux est de rapprocher Pôle emploi des usagers et des territoires en adaptant l'offre de service nationale à la diversité des publics et des entreprises de ces territoires.

Il s'agit ici de déconcentrer l'action de Pôle emploi pour donner des marges de manœuvre aux acteurs de terrain et assurer le renforcement de l'ancrage territorial pour mieux articuler les interventions de Pôle emploi avec ses partenaires locaux.



© Christophe Gerdil

La convention inscrit ainsi Pôle emploi dans une nouvelle phase de son développement au service à la fois des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Elle fixe en particulier trois priorités qu'il lui appartient de décliner opérationnellement :

- la personnalisation de l'offre de services pour les demandeurs d'emploi et les entreprises ;
- une proximité plus forte avec les territoires et une plus grande déconcentration ;
- l'optimisation des moyens.

QUELLES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ?

Aujourd'hui, les directives données au réseau pour inscrire l'action de Pôle emploi dans la réalité des territoires sont précisées dans la note du 26 janvier 2011 « instruction relative à la mise en œuvre de la stratégie de territorialisation : principes d'organisation et axes prioritaires de développement de partenariats opérationnels » (voir page suivante).

Cette note est construite sur la stratégie de territorialisation adoptée par le CA en avril 2010 sur la base des conclusions du **rapport Van Lerberghe** (« Pour une dynamique territoriale de l'emploi »).

Elle repose sur une ambition forte d'intégration de la délivrance de l'offre de service de Pôle emploi aux territoires.

Cette stratégie de territorialisation de Pôle emploi est centrée sur les partenariats à visée opérationnelle dont l'efficacité et la lisibilité est appréciée au regard de l'amélioration du service apporté aux actifs occupés ou non et aux employeurs.

Au niveau national, la réponse de Pôle emploi à la problématique développée dans le cadre des « Etats Généraux de la démocratie territoriale » sera mieux explicitée au travers du plan stratégique « Pôle emploi 2015 » en cours d'élaboration, projet qui sera présenté au Conseil d'Administration en juin 2012.

Conclusions du rapport Van Lerberghe (« Pour une dynamique territoriale de l'emploi »)

Parmi l'ensemble des propositions formulées dans ce rapport, l'une d'elles (la 20ème) définit les orientations sur lesquelles Pôle emploi doit asseoir sa stratégie de délivrance des services dans les territoires :

« Pour se rendre capable de délivrer ses services de façon souple et adaptable et de les intégrer, chaque fois que c'est pertinent, à ses projets de territoire, Pôle emploi pourrait renforcer ses collaborations avec les collectivités territoriales.

A. Pôle emploi pourrait élargir les coopérations avec les Conseils généraux à partir de l'effort accompli pour la mise en œuvre du RSA pour :

- renforcer la collaboration opérationnelle dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et améliorer l'articulation entre insertion sociale et professionnelle...,
- contribuer aux projets développés par les Conseils généraux au-delà de leurs compétences obligatoires...,
- mobiliser l'offre d'insertion des SIAE y compris pour les demandeurs d'emploi non bénéficiaires du RSA

B. Pôle emploi pourrait renforcer les coopérations avec les communes et communautés de communes pour :

- contribuer au développement économique et à la construction de diagnostics territoriaux partagés...,
- améliorer la prise en charge des demandeurs d'emploi présentant des difficultés particulières...,
- renforcer la proximité du service...

C. Pôle emploi pourrait élargir la coopération avec les Conseils régionaux de la formation au développement économique et à l'orientation, pour :

- construire une vision partagée des compétences et besoins présents et anticipés...,
- mieux répondre aux besoins des entreprises...,
- accroître l'attractivité des territoires...

« instruction relative à la mise en œuvre de la stratégie de territorialisation »

note interne du 26 janvier 2011

Mettre en place la stratégie de territorialisation de Pôle emploi, c'est développer sa capacité à déployer son offre de service en l'adaptant à la diversité des problématiques des territoires.

Cela implique d'intégrer pleinement le partenariat, entendu comme l'ensemble des relations opérationnelles que Pôle emploi noue avec un ou plusieurs acteurs dans un objectif défini en commun, comme partie prenante de l'offre de service.

Pour cela, Pôle emploi identifie dans les territoires les acteurs majeurs opérants des domaines où il intervient, va vers eux et leur proposer de construire ensemble les modalités d'une coopération pour l'amélioration des services rendus aux demandeurs d'emploi et aux employeurs.

C'est en délivrant son offre de service dans le cadre de projets de territoire que Pôle emploi l'adapte et l'ajuste aux problématiques locales.

Déployer la stratégie de territorialisation, c'est ainsi, avec les managers de terrain :

- Construire ou renforcer les partenariats concourant aux priorités de l'établissement, tout en sachant abandonner ceux qui ne sont plus opportuns.
- Intégrer ces coopérations au déploiement de l'offre de service, pour qu'elles favorisent son adaptation aux problématiques des territoires.

L'instruction concernant la stratégie de territorialisation précise :

- la position de l'établissement dans ses six domaines d'intervention (emploi, orientation professionnelle, formation, insertion, développement économique et indemnisation),
- son ambition : optimiser la délivrance de l'offre de service globale sur les territoires en vue de générer une plus-value opérationnelle pour les actifs et les employeurs :
 - en développant l'adaptation de la délivrance de l'offre de service de Pôle emploi aux enjeux du territoire,
 - en rationalisant l'utilisation des ressources et des acteurs du territoire en mobilisant des logiques de subsidiarité et de complémentarité
- ses objectifs prioritaires de développement des partenariats opérationnels, ainsi que l'organisation à adopter pour les atteindre.

Pôle emploi c'est :

- Une organisation régionalisée (22 régions métropolitaines, les 5 DOM et St Pierre et Miquelon) pilotée par un Siège localisé Porte des Lilas à Paris,
 - 922 agences réparties sur l'ensemble du territoire,
 - 49 407 agents (dont un peu plus de 30 000 issus de l'ex ANPE, 15 000 des ex Assédic et un peu moins d'un millier de l'AFPA)
 - 6.1 millions d'inscriptions de demandeurs d'emploi
 - 27,5 milliards d'euros versés aux demandeurs d'emplois et aux entreprises pour le compte de l'assurance-chômage
 - 2,8 millions de prestations délivrées
 - 19,2 millions d'entretiens entre conseillers et demandeurs d'emploi
 - 30 millions de visites par mois sur pole-emploi.fr,
 - 597 000 visites de prospection en entreprises
 - Plus de 3,4 millions d'offres d'emploi proposées aux demandeurs d'emploi
- Plus de 2.000 forums, jobdating, etc . organisés ou avec participation de Pôle emploi afin de multiplier les rencontres entre les demandeurs d'emploi et les entreprises.

Contact

Direction Générale de Pôle emploi

Direction de la Stratégie, de la Gouvernance et des Relations Extérieures
1 avenue du Docteur Gley
75020 PARIS
www.pole-emploi.fr